

quelle base le gouvernement actuel a établi son tarif.

Quelques-uns nous disent : nous avons un tarif de revenu. Comme le faisait remarquer hier l'ex-ministre des Finances, il n'y a pas dans le pays de fraude plus évidente que cette prétention.

Si le gouvernement avait un tarif de revenu, il taxerait les articles sur lesquels il est le plus facile de prélever un revenu, tel que le thé, le sucre et autres articles qui sont aujourd'hui admis, soit en franchise, soit avec un droit très minime ; le tarif actuel n'est pas un tarif de revenu. D'ailleurs il n'y a pas de tarif purement de revenu. Jamais un pays n'en a adopté un, et le Canada moins que tout autre.

Voyons ce qui a eu lieu aux Etats-Unis. La situation intérieure de ce pays correspondait beaucoup à la nôtre. Il y a quelques années, comme nous le savons tous, le parti démocrate prenait aux Etats-Unis l'attitude que les libéraux ont prise ici. Il se disait partisan du libre-échange et après son arrivée au pouvoir, qu'est-ce qui a eu lieu ? Le résultat a été étrangement ressemblant à celui que nous avons eu ici. On nous dit que ceux-là mêmes qui demandaient le libre-échange avaient un système de pots de vin, et que ceux dont les industries étaient menacées pouvaient obtenir de la protection en payant des sommes suffisantes. Nous voyons ces messieurs mentir à leurs promesses faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous les trouvons dans une position sous tous rapports, semblable à celle qu'occupe aujourd'hui le parti politique au pouvoir au Canada. Ainsi, je n'ai pas été beaucoup surpris d'entendre le ministre du Commerce déclarer que la différence était insignifiante entre un protectionniste américain et un protectionniste canadien. C'est assurément le cas, et je puis ajouter que la position du parti démocrate aux Etats-Unis, avec sa politique fiscale de jonglerie et son abdication aux protectionnistes, ressemble beaucoup à la position du parti libéral au Canada. Je dis donc qu'un gouvernement ne saurait réussir si sa politique n'est basée sur des principes bien connus et définis de libre-échange ou de protection. Le ministre du Commerce a réalisé la chose et, il y a quelques années, il n'hésitait pas à se prononcer sur la situation aux Etats-Unis, lorsque les démocrates abandonnaient les principes qu'ils avaient invoqués dans l'opposition, et manquaient à leurs promesses une fois au pouvoir. Voici ce que disait le ministre du Commerce :

Sir Richard déclara que la défaite était un juste verdict. En demandant le libre-échange en Canada, dit-il, il ne s'agit pas d'une demi-mesure, et le sort du parti démocrate aux Etats-Unis est un avertissement du sort qui attend tout parti qui renie ses principes et qui après s'être mis à la tête d'un grand mouvement offre au peuple une pierre au lieu de pain.

Je dis donc que le ministre du Commerce, et ses collègues, et leurs amis peuvent s'appliquer avec à propos cette maxime. Ils ont

fait un tarif qui ne repose sur aucun principe reconnu. Ces messieurs ont prétendu donner à l'Angleterre un tarif de préférence, mais je vois d'après les rapports du commerce et de la navigation, qu'ils ne l'appellent pas ainsi, mais bien un tarif de réciprocité. Je demanderai au ministre des Douanes de quel droit il appelle ainsi ce tarif. Si je comprends bien, la réciprocité comporte des concessions mutuelles. Or, bien que nous ayons fait une concession à l'Angleterre, je ne sache pas que l'Angleterre ait mis quoi que ce soit dans son tarif en faveur du Canada. On nous fait là les mêmes conditions qu'à toute autre nation, même les nations du monde les plus hostiles à l'Angleterre.

Je ne vois pas là de réciprocité et je crois que le ministre a commis une grave erreur en mettant ce mot dans les rapports du commerce et de la navigation. Tout en prétendant avoir fait un tarif de préférence, ces messieurs ont adopté deux idées qui en détruisent l'objet. Je ne m'arrêterai pas à en signaler tous les détails ; cela pourrait prendre une séance ou plus, mais je me permettrai de démontrer comment les honorables messieurs prétendent donner un tarif de préférence à l'Angleterre tandis qu'ils donnent un tel tarif aux Etats-Unis. Prenons d'abord l'huile. Le droit sur le pétrole, article qui nous vient des Etats-Unis, était de 6 cents par gallon, le gouvernement l'a réduit à 5 cents. Mais il a fait mieux, ainsi que je vais le démontrer. L'huile de graine de lin était frappée d'un droit "ad valorem" d'environ 6½ pour 100 ; qu'ont-ils fait ? Si je puis me servir de l'expression du ministre des Douanes, ils ont élevé ce droit à 25 pour 100. Or, les ⅔ de cette huile viennent d'Angleterre et ⅓ des autres pays. Ainsi, ils élèvent ce droit à 25 pour 100, et ils donnent à l'Angleterre un tarif de préférence et enlèvent 25 pour 100.

N'est-ce pas là une concession admirable à l'Angleterre ? Je pourrais indiquer des centaines d'autres articles dans le même sens, mais je me bornerai à quelques-uns des plus importants. Prenons les débris de fer et d'acier. Le droit était de \$4 par tonne ; le nouveau droit est de \$1. Voilà une réduction. Il y avait une importation de \$73,000 d'Angleterre et de \$458,000 des autres pays. L'on a réduit le droit considérablement, mais pas à l'avantage de l'Angleterre, car ce pays donne moins de 1-7 de notre importation.

Prenons maintenant notre importation sur le fer en gueuse. L'ancien droit était de \$4, le nouveau est de \$2.50. Nous avons importé des autres pays pour \$330,000, et de l'Angleterre pour \$50,000 ; soit 6½ fois autant des autres pays—surtout des Etats-Unis, et ainsi l'on donne l'avantage de la réduction aux Etats-Unis, si nous prenons les chiffres du ministre des Douanes, de 62½ cents. C'est là beaucoup plus que 25 pour 100 de préférence à l'Angleterre. Maintenant, l'on fait payer cela par une taxe sur le peuple. Prenez ensuite le fer laminé.